



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Attribution du
marché de
travaux de
restauration de la
toiture en lauzes
calcaires d'une
grangette à
Varaire**

**DATE DE LA
CONVOCATION**

9 juin 2026

DATE

D'AFFICHAGE

9 juin 2026

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 25

Présents : 16

Votants : 22

Voix : 43

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à neuf heures, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc – Géoparc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque - Limogne
M. D. BESSIERE, représentant de la Commune de Beauregard
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Blars
Mme A. TURLAIS, représentante de la Commune de Cabrerets
Mme A. LAFFERRERIE, représentante de la Commune de Cajarc
Mme S. RIVIERE, représentante de la Commune de Couzou
Mme S. TISON, représentante de la Commune de Lalbenque
M. J.B. JALLET, maire de la Commune de Rocamadour
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
M. C. PONS, maire de la Commune de Soulomès

ÉTAIENT EXCUSES

Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. A. TERLIZZI
M. M. LAVERDET, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
M. G. RAFFY, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, donne pouvoir à M. F. DESCREMPS
Mme M. MICHAUX, maire de la Commune de Gramat donne pouvoir à Mme C. MARLAS

ÉTAIENT EGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice-adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical, que dans le cadre du Conservatoire du patrimoine bâti quercynois porté par le Parc-Géoparc des Causses du Quercy, le Syndicat mixte est propriétaire d'une grangette située à l'entrée du village de Varaire.

Cet édifice vernaculaire représentatif de l'architecture agricole quercynoise constitue le premier bâtiment intégré au Conservatoire du patrimoine bâti quercynois, démarche engagée par le Parc-Géoparc en partenariat avec le Département du Lot et le CAUE du Lot afin de préserver et valoriser les éléments emblématiques du patrimoine rural du territoire.

La grangette présente aujourd'hui plusieurs désordres affectant sa toiture et sa charpente : dégradation d'éléments structurels, défaut d'étanchéité du faîtage et défaillance ancienne de la lucarne fenière. Les lauzes ont été déposées et mises en stockage lors d'une intervention de sécurisation réalisée en 2023.

Afin de permettre la restauration conservatoire de cet édifice, une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux de reprise de la charpente et de restauration de la couverture en lauzes calcaires.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération était estimée à 38 000 € HT.

À l'issue de la consultation, une offre a été reçue dans les délais impartis :

- Entreprise Laurent MOLES (Escamps).

L'analyse de l'offre a été réalisée conformément aux critères prévus dans le dossier de consultation :

- valeur technique : 50 % ;
- références en restauration du patrimoine : 25 % ;
- prix : 15 % ;
- moyens et suivi de chantier : 10 %.

L'entreprise Laurent MOLES présente des références significatives en restauration de bâti traditionnel en pierre sèche et en couverture de lauzes, notamment sur des caselles du territoire. Son offre prévoit le réemploi des matériaux existants, l'utilisation de bois de récupération, la réalisation d'assemblages traditionnels et une intervention respectueuse des caractéristiques patrimoniales de l'édifice.

Le montant proposé s'élève à :

- 38 097,50 € HT ;
- 7 619,50 € de TVA ;
- soit 45 717,00 € TTC.

Ce montant est cohérent avec l'estimation prévisionnelle établie pour l'opération.

Au regard des éléments techniques, patrimoniaux et financiers présentés, l'offre de l'entreprise Laurent MOLES a obtenu la meilleure note avec un total de 90/100.

Le Bureau syndical, à l'unanimité, :

- **approuve le choix de l'entreprise Laurent MOLES pour la réalisation des travaux de restauration de la toiture en lauzes calcaires de la grangette de Varaire ;**
- **accepte de retenir l'offre pour un montant de 38 097,50 € HT, soit 45 717,00 € TTC.**
- **autorise la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution du marché.**

Catherine MARLAS
Présidente



LES CAUSSES DU QUERCY

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Marché :

Travaux de restauration de la toiture en lauzes calcaires d'une grangette à Varaire

Maître d'ouvrage :

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy

Date : 15 juin 2026

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur la réalisation des travaux de restauration de la toiture en lauzes calcaires d'une grangette située à Varaire, propriété du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy, dans le cadre du conservatoire du patrimoine bâti quercynois.

La consultation prévoyait notamment :

- la restauration conservatoire de la couverture en lauzes ;
- la reprise partielle de la charpente ;
- le traitement spécifique de la lucarne fenière ;
- le réemploi prioritaire des matériaux existants.

L'enveloppe prévisionnelle avait été estimée à environ 38 000 € HT.

2. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

La consultation a été lancée conformément à la lettre de consultation auprès des entreprises suivantes :

- Maximilien et Félix BARIVIERA, maçonnerie, Cajarc ;
- Jean-François SERRES, maçonnerie, Carluçet ;
- Sébastien POUSSE, bâtisseur pierre sèche murailles lauzier, Gramat ;
- Alain SERRES, maçonnerie pierre sèche lauze calcaire, Carluçet ;
- Benjamin BREIL, maçonnerie pierre sèche lauze calcaire, Brengues ;
- Vincent CAUSSANEL, maçonnerie lauze calcaire, Espédaillac ;
- Laurent MOLES, Maçonnerie lauze calcaire charpente couverture.

La date limite de remise des offres était fixée au 5 juin 2026 à 17h.

Une seule offre a été reçue dans les délais :

- Entreprise Laurent MOLES
Maçonnerie – Restauration – Couverture
46230 Escamps

3. RECEVABILITÉ DE L'OFFRE

L'entreprise a transmis :

- un devis détaillé ;
- une note présentant le calendrier prévisionnel ;
- des références de travaux similaires.

Le calendrier proposé prévoit un démarrage du chantier à la mi-octobre 2026 pour une fin prévisionnelle en novembre 2026.

L'entreprise indique disposer en stock des matériaux nécessaires à la réalisation du chantier.

Les références présentées concernent notamment :

- la restauration de doubles caselles pour la commune de Saint-Cirq-Lapopie ;
- la restauration d'une toiture en lauzes sur une caselle à Concots.

L'offre est jugée recevable.

4. ANALYSE DE L'OFFRE

4.1 Valeur technique (50 %)

Appréciation :

L'offre présente une bonne adéquation avec les objectifs de restauration conservatoire définis dans le cahier des charges.

Le devis prévoit notamment :

- le réemploi des lauzes existantes ;
- l'utilisation de chêne de récupération pour les éléments de charpente ;
- la reprise de la lucarne ;
- des assemblages traditionnels de type tenon-mortaise ;
- la réfection des éléments structurels dégradés.

L'entreprise démontre une bonne compréhension du caractère patrimonial du bâtiment.

Note proposée : 45 / 50

4.2 Références patrimoine (25 %)

Appréciation :

Les références fournies concernent des travaux comparables sur du bâti vernaculaire en pierre sèche et en couverture de lauzes.

L'entreprise dispose d'une expérience reconnue dans la restauration du patrimoine rural traditionnel du Quercy.

Note proposée : 23 / 25

4.3 Prix (15 %)

Montant de l'offre :

38 097,50 € HT

45 717,00 € TTC

L'offre est cohérente avec l'estimation prévisionnelle du maître d'ouvrage (38 000 € HT).

Compte tenu de l'absence d'autres offres, le prix est apprécié au regard de l'estimation interne et apparaît acceptable.

Note proposée : 14 / 15

4.4 Moyens et suivi (10 %)

Appréciation :

L'entreprise fournit un calendrier d'intervention cohérent et indique disposer des matériaux nécessaires.

Les moyens apparaissent adaptés à l'opération.

Toutefois, la note technique demeure succincte et pourrait être complétée lors de la phase préparatoire par la production des détails d'exécution demandés pour la lucarne.

Note proposée : 8 / 10

5. CLASSEMENT

Entreprise Laurent MOLES

Valeur technique : 45 / 50

Références patrimoine : 23 / 25

Prix : 14 / 15

Moyens et suivi : 8 / 10

TOTAL : 90 / 100

Classement : 1^{er}

6. PROPOSITION D'ATTRIBUTION

Au regard de l'analyse réalisée, l'offre de l'entreprise Laurent MOLES est jugée satisfaisante sur les plans technique, patrimonial et financier.

Le montant proposé est cohérent avec l'estimation prévisionnelle de l'opération et les références présentées démontrent une expérience adaptée aux exigences du marché.

Il est proposé d'attribuer le marché à :

Entreprise Laurent MOLES

46230 Escamps

Pour un montant de :

38 097,50 € HT

TVA 20 % : 7 619,50 €

Montant TTC : 45 717,00 €

Sous réserve de la production, avant notification, des attestations administratives et fiscales réglementaires ainsi que de la déclaration d'absence de conflit d'intérêts prévue dans le dossier de consultation.